Image not found or type unknown

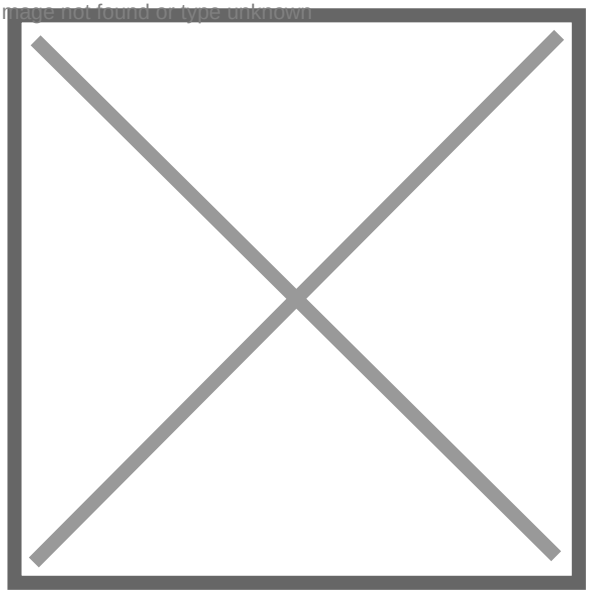

Plans de constructions et article L111-1

Par **123cyrilc**, le **05/12/2012** à **14:11**

Bonjour,
j' ai pris contact avec un constructeur avec qui nous avons travaillé des plans.
ma question est la suivante:
si je trouve un maitre d'oeuvre qui peux m'effectuer mon projet pour moins chère,es-ce que je peux utiliser les plans fait avec le constructeur? sachant que sur ceux-ci il y a marqué :"La propriété du maitre d' oeuvre sur ses oeuvres trouve son fondement sur l' article L111-1 et suivants du code de la propriète intellectuelle"

quels risques encourons-nous a les utilisés?

merci d'avance pour vos réponses très précieuses.
cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés